Rapport annuel

COVEA TERRA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 12

Rapport du commissaire aux comptes 26

COMPTES ANNUELS

Bilan 31
Actif 31
Passif 32

Compte de résultat 33

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 36

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 37

Règles & méthodes comptables 39

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 41

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 42

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 43

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 44
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 44
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 46
Exposition directe sur le marché des devises 47
Exposition directe aux marchés de crédit 48
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 49
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 50

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 51
Créances et dettes - ventilation par nature 51
Frais de gestion, autres frais et charges 52
Engagements reçus et donnés 54
Acquisitions temporaires 54
Instruments d'entités liées 55

Détermination et ventilation des sommes distribuables 56
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 56
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 58

Inventaire des actifs et passifs 60

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 62

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **65**

Synthèse de l'inventaire **66**

Informations SFDR **67**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex Représenté par Monsieur Olivier GALIENNE
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une plus-value des investissements sur le marché Actions, sur un horizon de 5 ans minimum, par une sélection de valeurs européennes ayant un impact positif sur l'environnement en raison de leur implication dans l'optimisation de la consommation et l'utilisation des ressources naturelles, dans le développement de solutions alternatives plus durables, dans la gestion des déchets, la réduction du gaspillage ou ayant une activité dans l'alimentation durable, sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et financiers. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds dédié majoritairement à un univers thématique spécifique ne trouvant aucun équivalent dans les indices existants. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

L'OPCVM suit une stratégie d'investissement ISR. Cette stratégie repose ainsi sur une gestion alliant analyses financière/extra-financière.

L'univers d'investissement initial de l'OPC comprend des valeurs ayant principalement leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen complété de valeurs de sociétés ayant leur siège social en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, soit au total 1500 valeurs environ.

A partir de cet univers de départ, le choix des titres se fait selon plusieurs angles d'analyse :

1. Le premier angle d'analyse repose sur une approche thématique conduisant à sélectionner des valeurs émises par des sociétés en fonction de leur implication dans des actions favorables à l'environnement en répondant aux enjeux de ressources utilisées de façon trop intensive. La sélection se porte sur des entreprises qui savent s'adapter en termes de production et innover pour répondre à ces enjeux. Ainsi, le fonds investit sur des valeurs qui contribuent à l'optimisation de la consommation et/ou permettent l'utilisation des ressources naturelles et/ou qui favorisent l'économie circulaire. Cette déclinaison se fait ainsi selon les 4 axes suivants, à travers :

- Les sociétés qui favorisent l'efficacité de la gestion des ressources (durabilité, efficience des ressources)
- Les sociétés qui proposent des alternatives durables (innovation pour des ressources durables, sécurité alimentaire, sanitaire et écologique le long de la chaine de valeur)
- Les sociétés qui permettent une consommation plus durable (baisse des déchets et du gaspillage, comportements de consommation plus durables)
- Les sociétés positionnées sur le recyclage, la valorisation des déchets.

Le lien avec la thématique de la transition énergétique peut être apprécié à différents niveaux :

- L'activité de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds (ex: le pourcentage du chiffre d'affaires (ou l'excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat net) et/ou les parts de marché en lien avec la thématique et/ou la part des

énergies renouvelables dans le total des capacités installées (mix énergétique) et/ou la détention d'une technologie clé et/ou la réalisation d'une acquisition récente et/ou la présence d'une division intégrée dans un pôle global chiffré et/ou la présence d'une activité en lien avec la thématique mais non quantifiée ;

- Les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en la matière (gestion du cycle de vie des produits, pratiques agricoles durables, élimination des déchets, pertes et déchets alimentaires, biodiversité, gestion de la chaine d'approvisionnement, emballages et politique environnementale).

La première analyse du rattachement à la thématique, réalisée à partir des appréciations extra-financières sur base des données d'un prestataire externe en fonction de la disponibilité des données conduit à exclure de l'univers de départ un minimum de 10% de valeurs dont le lien avec la thématique n'est pas pertinent.

2. Après avoir filtré les valeurs en lien avec la thématique, la Société de gestion procède à l'analyse extra- financière à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024. Cette première version du modèle quantitatif interne d'évaluation ESG s'appuie sur une évaluation interne des piliers E et G, sur la base de scores associés à plusieurs indicateurs au sein de chacun des piliers, complétée par l'évaluation d'un fournisseur de données sur le pilier S. Cette structure « 2/3 Interne ; 1/3 Externe » est la conséquence d'un taux de couverture insuffisants des univers sur les indicateurs du pilier S initialement sélectionnés.

Les notes des piliers E et G sont évaluées entre 0 et 1, sur la base d'une moyenne pondérée des scores des indicateurs de chaque pilier, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 la meilleure note. Les pondérations des indicateurs reflètent la criticité de certains indicateurs ainsi que leur matérialité en fonction de l'industrie dans laquelle se classe l'émetteur selon la classification GICS3. La moyenne équipondérée des notes des trois piliers donne la note ESG de l'émetteur, comprise entre 0 et 1.

Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse financière et extra-financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

Afin de construire l'univers investissable, la Société de gestion suit une approche en sélectivité visant un taux d'exclusion minimum de 25%, obtenu par l'application :
(1) de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion ;
(2) des exclusions du référentiel du label ISR en vigueur (en cas d'écart de seuil entre la politique d'exclusion et le label ISR, le seuil le plus strict est appliqué) ;
(3) et par l'exclusion des notations ESG les plus basses de l'univers.

Est exclu, au regard d'un critère social, tout émetteur :

- Impliqué dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour les armements dont l'utilisation est prohibée par les engagements internationaux de la France (armes biologiques ; armes chimiques ; mines antipersonnel ; armes à sous-munition) ;
- Soupçonné de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact)
- Dont plus de 5% de l'activité relève de la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac.

Est exclu, au regard d'un critère environnemental, tout émetteur :

- Dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ;
- Développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels ;
- Dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels. Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels sont identifiés selon la définition du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable, à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique ;
- Dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'accord de Paris. Le fonds pourra se baser sur les seuils ci-dessous (données de l'Agence internationale de l'énergie), ou tout autre scénario aligné avec les objectifs de l'accord de Paris :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

Est exclu, au regard d'un critère de gouvernance, tout émetteur :

- Dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ;

- Dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI)

Sont exclues les obligations souveraines émises par des Pays et territoires :

- Figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ;
- Figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- Dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international est strictement inférieure à 40 / 100.

En complément, une attention particulière est réservée aux éventuelles controverses qui sont suivies par l'équipe Analyse financière et extra-financière. Leur évaluation est appréciée sous plusieurs angles (ex : gravité des sujets ; matérialité et criticité du risque lié à cette controverse ; la fréquence). Selon la typologie des données remontées, une recherche et une analyse approfondies sont menées afin d'évaluer le niveau de risque de ces controverses. La catégorisation d'une controverse en niveau de risque critique conduit au gel de la valeur concernée de façon temporaire dans une première phase (blocage à l'achat). A l'issue d'un dialogue actionnarial avec l'émetteur concerné, dans une deuxième phase, le dossier intégrant une analyse complémentaire de la controverse est soumis pour décision au Comité Controverses et Engagement Investisseur (CCEI). Ce dernier statue sur la qualification finale du risque. Le maintien en niveau de risque peut conduire à une suspension temporaire de la valeur (blocage à l'achat) ou à une exclusion définitive de l'émetteur (cession progressive ou immédiate) pour une durée de 12 mois minimum.

Pour l'appréciation des différentes approches extra-financières, l'équipe de gestion s'appuie sur les données extra-financières disponibles de l'équipe Analyse financière et extra- financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données.

La méthodologie ISR, appliquée à l'ensemble des Sociétés, OPCVM et FIA composant son portefeuille porte sur 90% minimum du portefeuille ; le calcul des normes chiffrées se faisant à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire. Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90%. Les titres non analysés comptent au titre de la poche d'actifs non analysée globale du fonds qui n'excède pas 10%.

Le fonds s'engage à obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs concernant les incidences négatives suivants :
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 70% et un second avec un taux de couverture d'au moins 50% ;
Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%.

Les OPC ISR sont sélectionnés à partir d'une liste déterminée par la Société de gestion et comprennent notamment les OPC répondant aux exigences du label ISR sélectionnés à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/.

La mise en place de ces dispositifs permet à l'OPC de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). A ce titre, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise ainsi à le limiter à travers d'une part les filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea- finance.fr.) et d'autre part, le système d'analyses et d'appréciations extra-financières internes et/ou externes (en fonction de la disponibilité des données) sur lequel s'appuie l'équipe de gestion dans le cadre des décisions d'investissement.

Le risque de durabilité de l'OPCVM est apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr. Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3. La Société de gestion procède à l'analyse stratégique et financière des valeurs retenues.

Après avoir filtré les valeurs en lien avec la thématique, la Société de gestion procède ensuite à son analyse financière. La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, à partir des scénarios macroéconomiques mis en place par la Société de gestion, par zone et par pays. La sélection des valeurs repose ainsi sur une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation.

Une fois les valeurs sélectionnées, l'OPCVM s'appuie sur la stratégie d'investissement globale de la société de gestion. A ce titre, l'équipe de gestion se fonde sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en œuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion. L'allocation de l'OPCVM est ainsi passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement.

Le fonds est exposé au risque actions dans une fourchette de 75% à 110% de l'actif net. L'exposition au risque de taux est limitée à 10% de l'actif net.

L'exposition au risque de change peut atteindre 110% maximum de l'actif net.

Devises : Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change.

Description des catégories d'actifs :

Actions et valeurs assimilées :

Le portefeuille de l'OPCVM est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen. L'OPCVM peut également investir dans la limite de 25% de l'actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés situées dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE en dehors des pays de l'EEE.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur des sociétés.

L'OPCVM investira dans sociétés de toutes tailles de capitalisation sans clé de répartition, les investissements en petites et moyennes capitalisations pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif net.

L'investissement dans des sociétés des pays émergents est limitée à 25 % de l'actif net.

Titres de créance et Instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 10% de son actif net émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, sur tout type de maturité, de devise, et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard&Poor's et équivalent Moody's ou Fitch). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.
La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.
A titre d'exemple, le fonds peut avoir recours à des obligations à taux fixe, à taux variable, EMTN, obligations convertibles, obligations à bon de souscription, obligations indexées, titres de créances négociables, instruments du marché monétaire ou équivalents étrangers.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de l'actif de l'OPCVM en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :
- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne ainsi que les fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés peuvent répondre à des critères ISR et peuvent être gérés par la Société de gestion.

Instruments dérivés :

L'OPCVM peut procéder aux opérations suivantes :

Nature des marchés d'intervention :
- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change
- Indices (actions)

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Futures (actions, indices, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

L'OPCVM n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.
Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.
Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marches des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.
Les options et les swaps sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition et/ou arbitrage d'un risque action.
Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.
Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.
Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.
Dans tous les cas, le fonds n'a recours à des stratégies d'exposition que de manière provisoire afin d'ajuster temporairement le portefeuille.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change
- Indices (actions)

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (dont les certificats).

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM peut avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 25% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou change.
Le gérant peut également choisir d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPCVM pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.
Celles-ci consisteront en des prêts de titres et/ou mises en pension d'actions et/ou valeurs assimilées dans la limite maximale de 25% de son actif net avec la faculté de mettre fin à l'opération qu'il a contractée à tout moment et/ou en des emprunts de titres et prises en pension dans une limite de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces et/ou de mettre fin à l'opération à tout moment.
La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif net.
Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPCVM.
Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.
Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.
Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants : Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire à court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque de concentration sectorielle

Il s'agit du risque lié à la concentration du portefeuille dans le secteur des valeurs impliquées dans la protection de l'environnement. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en conséquence.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : Tous souscripteurs

Part I : Personnes morales et OPC

Part N : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. L'OPCVM est éligible au PEA. Il peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date d'agrément par l'AMF : 18 mai 2018.*
- *Date de création du FCP : 18 mai 2018.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance, conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, l'indice MSCI Europe affiche une hausse de 16.3% sur l'année (en ligne avec la performance de l'indice américain en dollar), soutenus par les secteurs bancaire, des services aux collectivités (enjeux de souveraineté) et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne. Il est intéressant de souligner le retour de l'intérêt des investisseurs pour les petites et moyennes capitalisations : le MSCI EMU Small Cap progresse de +21,3%, la volonté de reconstituer des chaînes de production au niveau local devient une préoccupation pour les décideurs.

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle. À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

La gestion de Covea Terra est active et discrétionnaire, en cohérence avec nos Perspectives Economiques et Financières (PEF) et la thématique d'investissement du fonds « produire et consommer de façon responsable » composée de quatre sous-thématiques qui sont :

Efficacité de la gestion des ressources

Une consommation plus durable

Le recyclage et la valorisation des déchets

Les alternatives durables

Le fonds est labélisé ISR, les investissements réalisés doivent respecter les principes de l'investissement socialement responsables.

Fin 2025, les trois principaux secteurs du fonds sont l'industrie suivie des matériaux et des services aux collectivités, en lien avec la thématique du fonds.

L'industrie devient la plus importante exposition avec plus d'un tiers du portefeuille. Nous augmentons le poids d'Alfa Laval, acteur incontournable de la propulsion maritime qui propose des moteurs plus efficients en carburant. Nous réalisons un arbitrage dans l'électrification en vendant Legrand pour acheter Schneider dont les relais de croissance sont plus intéressants. De plus, nous investissons dans l'équipementier pour turbines hydrauliques Andritz qui s'inscrit parfaitement dans la sous-thématique d'efficacité de la gestion des ressources du fonds Terra. Enfin, nous achetons équipementier électrique, Siemens, qui bénéficiera des plans de relance européens et allemands grâce à ses ancrages géographiques. L'ensemble s'inscrivent dans nos Perspectives Economiques et Financières identifiant comme indispensable les acteurs industriels bénéficiant de fortes barrières à l'entrée et de tendances structurelles de long terme.

A contrario, nous réduisons significativement notre exposition aux matériaux, le secteur représentant désormais 23% du portefeuille contre 39% en début d'année. Nous allégeons le fabricant de papier UPM Kymmene, la société de chimie de spécialité Sika et le producteur d'arômes Symrise en raison de perspectives de croissance plus réduites. Pour finir, nous renforçons la société norvégienne Borregaard dont les produits issus de la fibre de bois constituent des alternatives durables à des produits autrement couteux en ressources.

Nous investissons de façon prononcée dans le secteur des services aux collectivités, pour représenter 19% du portefeuille contre 8,5%. Ces entreprises évoluent dans des cadres réglementaires complexes et distincts d'un pays à l'autre. Les réseaux d'énergies bénéficient de l'accroissement de la consommation électrique par les centres de données, de plans d'infrastructures nationaux et aussi d'une volonté de renforcer la disponibilité de ces réseaux pour limiter les coupures d'électricité à l'image de l'interruption survenue en Espagne et Portugal en avril dernier. Dans cette logique, nous investissons en diversifiant nos risques géographiques. Ainsi, nous achetons l'italien A2A, le britannique National Grid, l'allemand Eon, et l'espagnol Iberdrola. A l'opposé, nous vendons le français Veolia en raison de l'instabilité politique. La montée en puissance de ce secteur au sein du fonds répond elle aussi à notre stratégie d'investissement telle que décrites dans nos perspectives économiques et financières privilégiant les infrastructures et le complexe énergétique.

Concernant les autres secteurs, nous réduisons nos expositions dans la consommation de base, les technologies de l'information, la santé et l'énergie afin de recentrer l'actif vers nos 3 secteurs principaux. De plus, nous créons une exposition limitée à la consommation discrétionnaire par le biais de la société de croissance et qualité Inditex dont les produits sont pour une part grandissante recyclée ou issus de matières premières alternatives alors même que l'industrie textile est couteuse en ressource et pollution.

D'un point de vue géographique, l'exposition à la Suisse est la seule à avoir significativement baissé, passant de 12% à 2%, résultant de choix de sociétés considérées individuellement. Nous investissons sur des valeurs américaines en raison de la pertinence de leur activité au regard de la thématique de Terra : le collecteur de déchets Waste Management qui s'inscrit dans la sous thématique du recyclage et l'équipementier de produits et outils liés à l'eau Xylem dans le cadre de l'efficacité de la gestion des ressources.

En ligne avec le label ISR, Covéa Terra n'investit pas dans des sociétés d'exploration et de production pétrolière ; nous investissons dans des entreprises de services énergétiques comme GTT, leader mondial des systèmes de confinement à membranes cryogéniques pour le transport et le stockage efficient du gaz naturel liquéfié.

Nos principales lignes actions répondent à ces thèmes : Novonesis, Snam, Alfa Laval, Norsk Hydro, Schneider Electric, Robertet, Danone, ASML, Siemens, A2A.

Au 31 décembre 2025, l'exposition du fonds aux actions ressort à 96,95%.

Enfin, le fonds veille à avoir un taux d'exclusion de 25% minimum (notes les plus basses), un taux d'investissement durable supérieur à 50% et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

Concernant le risque devise, nous couvrons l'exposition au Franc Suisse, via des contrats à terme des futures de change, car nous jugeons la devise helvétique surévaluée contre la monnaie unique européenne.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA TERRA a été de 8,24 % pour la part AC, de 9,32 % pour la part IC.

La performance de son indice de référence, MSCI Europe dividendes nets réinvestis, a été de .

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Pour l'exercice 2025, l'OPCVM :

- a eu recours à des instruments financiers dérivés de gré (change à termes) et à des dérivés listés (futures)

- n'a pas eu recours à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- n'est pas exposé aux actions via des futures sur indices,

- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour 5.23 M€ (soit 4.46% du fonds),

- détient des contrats de changes à terme afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour-7.74M€ (soit -6.61% du fonds)

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le taux d'exposition moyen aux actions éligibles au PEA sur l'année 2025 s'élève 77,33%.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

OPC ISR (paragraphe ISR standard + infos art. 8)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	3 541 627,20	3 916 376,89
COVEA FINANCE SECURITE C	4 376 462,00	2 609 643,00
NESTLE SA	-	6 287 535,20
ASML HOLDING N.V.	917 747,26	4 461 939,82
VERALLIA SASU	-	5 325 608,20
SYMRISE	-	5 238 312,73
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	2 243 821,33	2 992 247,85
SIKA LTD	-	5 096 929,13
SCHNEIDER ELECTRIC SA	4 438 246,63	144 554,85
LEGRAND	-	4 572 887,29

Le fonds peut être investi dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA TERRA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP COVEA TERRA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA TERRA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**113 519 785,88**	**142 231 373,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	113 519 785,88	142 231 373,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 785 825,00**	**1 111 364,11**
OPCVM	1 785 825,00	1 111 364,11
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**60 902,86**	**57 181,45**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**115 366 513,74**	**143 399 918,67**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**164 772,75**	**134 095,24**
Comptes financiers	**1 684 154,03**	**1 158 499,00**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 848 926,78**	**1 292 594,24**
Total Actif I + II	**117 215 440,52**	**144 692 512,91**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	107 367 111,05	146 630 107,16
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	9 720 058,34	-2 059 372,58
Capitaux propres I	**117 087 169,39**	**144 570 734,58**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**117 087 169,39**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**32 959,79**	**18 805,78**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**32 959,79**	**18 805,78**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**95 311,34**	**102 972,55**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**95 311,34**	**102 972,55**
Total Passifs: I + II + III + IV	**117 215 440,52**	**144 692 512,91**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 693 142,18	3 616 350,24
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	32 026,29	65 525,75
Sous-total Produits sur opérations financières	**2 725 168,47**	**3 681 875,99**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 175,63	-3 867,85
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 175,63**	**-3 867,85**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 721 992,84**	**3 678 008,14**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	27,99	264,44
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 029 015,18	-1 244 756,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 028 987,19**	**-1 244 491,75**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**1 693 005,65**	**2 433 516,39**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-133 056,47**	**-200 369,24**
Sous-total revenus nets I = C + D	**1 559 949,18**	**2 233 147,15**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-783 000,49	9 681 453,80
Frais de transactions externes et frais de cession	-150 708,20	-219 253,42
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**-933 708,69**	**9 462 200,38**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-625 785,91**	**-496 037,97**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**-1 559 494,60**	**8 966 162,41**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	10 299 726,81	-13 107 829,42
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 166,92	10 276,14
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**10 300 893,73**	**-13 097 553,28**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-581 289,97**	**-161 128,86**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**9 719 603,76**	**-13 258 682,14**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**9 720 058,34**	**-2 059 372,58**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une plus-value des investissements sur le marché Actions, sur un horizon de 5 ans minimum, par une sélection de valeurs européennes ayant un impact positif sur l'environnement en raison de leur implication dans l'optimisation de la consommation et l'utilisation des ressources naturelles, dans le développement de solutions alternatives plus durables, dans la gestion des déchets, la réduction du gaspillage ou ayant une activité dans l'alimentation durable, sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et financiers. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**117 087 169,39**	144 570 734,58	162 361 114,17	162 528 564,44	151 901 480,37

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Libelle A EUR					
FR0013312717					
Nombre de parts ou actions	**203 581,5658**	193 599,9967	171 851,5134	130 641,7678	17 609,7032
Valeur liquidative unitaire	**140,44**	129,75	132,7	122,15	155,78
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-1,00**	8,93	-1,33	2,13	16,66

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Libelle I EUR					
FR0013312733					
Nombre de parts ou actions	**583 248,4536**	860 643,5215	993 134,5381	1 144 529,9894	922 498,8475
Valeur liquidative unitaire	**151,72**	138,79	140,52	128,06	161,68
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**0,35**	11,00	-0,08	3,54	18,69

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
· Evolution de l'approche "best in class" vers une approche "best in universe"
· Ajout de la liste des exclusions du référentiel du label ISR
· Ajout des critères de bonne gouvernance (émetteurs privés et émetteurs souverains)

Changements à intervenir

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Capitalisation pour les parts A et I.
Plus-values réalisées nettes : Capitalisation pour les parts A et I.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**144 570 734,58**	**162 361 114,17**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	4 658 493,41	6 069 364,06
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-43 202 249,29	-22 657 907,14
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 693 005,65	2 433 516,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-933 708,69	9 462 200,38
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	10 300 893,73	-13 097 553,28
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**117 087 169,39**	**144 570 734,58**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Libelle A EUR

FR0013312717	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	31 311,7739	4 235 379,93
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21 330,2048	-2 899 590,61
Solde net des souscriptions/rachats	**9 981,5691**	**1 335 789,32**
Libelle A EUR		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Libelle I EUR

FR0013312733	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 821,9266	423 113,48
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-280 216,9945	-40 302 658,68
Solde net des souscriptions/rachats	**-277 395,0679**	**-39 879 545,20**
Libelle I EUR		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013312717	Libelle A EUR	Capitalisable	EUR	28 591 447,45	203 581,5658	140,44
FR0013312733	Libelle I EUR	Capitalisable	EUR	88 495 721,94	583 248,4536	151,72

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Royaume-Uni +/-	Italie+/-	Norvège+/-	Danemark+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	113 519,79	34 525,36	14 831,63	12 375,08	10 330,43	8 893,23
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**113 519,79**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**1 684,15**	-	-	-	1 684,15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**1 684,15**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 684,15	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 684,15**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP+/-	NOK+/-	DKK+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	11 846,05	10 330,43	8 893,24	5 027,23	6 642,99
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	73,63	-	-	-	89,28
Comptes financiers	487,08	39,60	36,25	19,77	557,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-7 743,86
Futures, options, swaps	-	-	-	-	5 225,20
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**12 406,76**	**10 370,03**	**8 929,49**	**5 047,00**	**4 770,74**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
JP MORGAN AG	27,94	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	1 852,70
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	73 635,10
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	89 284,95
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**164 772,75**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-1 693,15
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-93 618,19
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-95 311,34**
Total des créances et dettes	**69 461,41**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1,60 % maximum Part I : 0,60 % maximum Part N : 1,00 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,07 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

Libelle A EUR

FR0013312717	31.12.2025
Frais fixes	448 155,74
Frais fixes en % actuel	1,62
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	5,79

Libelle I EUR

FR0013312733	31.12.2025
Frais fixes	580 859,44
Frais fixes en % actuel	0,62
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	22,20

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	1 785 825,00
Total			**1 785 825,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**1 559 949,18**	**2 233 147,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**1 559 949,18**	**2 233 147,15**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 559 949,18**	**2 233 147,15**

Libelle A EUR

FR0013312717	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	173 521,02	166 726,47
Total	**173 521,02**	**166 726,47**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Libelle I EUR

FR0013312733	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 386 428,16	2 066 420,68
Total	**1 386 428,16**	**2 066 420,68**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 559 494,60**	**8 966 162,41**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**-1 559 494,60**	**8 966 162,41**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 559 494,60**	**8 966 162,41**

Libelle A EUR

FR0013312717	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-377 485,33	1 563 646,56
Total	**-377 485,33**	**1 563 646,56**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Libelle I EUR

FR0013312733	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 182 009,27	7 402 515,85
Total	**-1 182 009,27**	**7 402 515,85**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**113 519 785,88**	**96,95**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**113 519 785,88**	**96,95**
act d ingenierie et de cons technique connexe			2 832 745,56	2,42
FR0012757854 SPIE SA	EUR	57 506	2 832 745,56	2,42
Activites de controle et analyses techniques			2 568 838,72	2,19
CH1256740924 SGS LTD	CHF	26 333	2 568 838,72	2,19
Captage, traitement et distribution d'eau			2 434 573,24	2,08
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	81 917	2 434 573,24	2,08
Comm détail habillement en magasin spécialisé			2 804 943,24	2,39
ES0148396007 INDITEX	EUR	49 786	2 804 943,24	2,39
Dépollution et autres services gestion des déchets			2 833 230,57	2,42
US94106L1098 WASTE MANAGEMENT INC	USD	15 152	2 833 230,57	2,42
Distribution combustibles gazeux par conduites			9 773 244,78	8,35
FR0011726835 GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	21 444	3 358 130,40	2,87
IT0003153415 SNAM RETE GAS	EUR	1 134 214	6 415 114,38	5,48
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			4 204 319,24	3,59
FR0000120644 DANONE SA	EUR	54 758	4 204 319,24	3,59
Extraction autres miner mét n.fer			1 153 963,00	0,98
GB0000456144 ANTOFAGASTA PLC	GBP	30 709	1 153 963,00	0,98
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			9 667 037,57	8,26
SE0000695876 ALFA LAVAL	SEK	116 818	5 027 227,52	4,30
AT0000730007 ANDRITZ AG	EUR	38 431	2 565 269,25	2,19
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 008	2 074 540,80	1,77
Fabr. d'autres Prod. chimiques organiques base			9 537 264,91	8,14
DK0060336014 NOVONESIS A/S	DKK	126 784	6 922 373,47	5,91
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	37 963	2 614 891,44	2,23
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			2 985 575,70	2,55
GB00BVZK7T90 UNILEVER PLC	EUR	53 601	2 985 575,70	2,55
Fabr autre fil & câble électronique ou électrique			2 449 909,56	2,09
IT0004176001 PRYSMIAN SPA	EUR	28 362	2 449 909,56	2,09
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			1 240 918,52	1,06
US98419M1009 XYLEM	USD	10 707	1 240 918,52	1,06
Fabrication composants électroniques			3 987 819,20	3,41
NL0010273215 ASML HOLDING N.V.	EUR	4 328	3 987 819,20	3,41
Fabrication d'autres matériels électriques			3 327 969,25	2,84
FR0010307819 LEGRAND	EUR	26 153	3 327 969,25	2,84
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			4 247 764,00	3,63
FR0000039091 ROBERTET S.A.	EUR	4 838	4 247 764,00	3,63
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			3 031 408,68	2,59
NO0010657505 BORREGAARD ASA	NOK	180 045	3 031 408,68	2,59
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			3 090 036,64	2,64
FR0000125007 COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	35 534	3 090 036,64	2,64
Fabrication gaz industriels			3 261 611,52	2,79
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	20 352	3 261 611,52	2,79
Fabrication machines diverses d'usage général			3 596 098,55	3,07
DE0007236101 SIEMENS AG-NOM	EUR	15 037	3 596 098,55	3,07
Fabrication préparations pharmaceutiques			4 166 934,10	3,56
FR0013280286 BIOMERIEUX SA	EUR	19 910	2 196 073,00	1,88
DK0062498333 NOVO NORDISK AS	DKK	45 258	1 970 861,10	1,68

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			2 718 048,43	2,32
GB0004052071 HALMA PLC	GBP	67 037	2 718 048,43	2,32
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			4 519 241,10	3,86
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	19 239	4 519 241,10	3,86
Fabr plaque, feuille,tube&profilés mat. Plastiques			2 113 545,73	1,80
GB00BKRC5K31 GENUIT GROUP PLC	GBP	564 000	2 113 545,73	1,80
Production aluminium			4 702 796,00	4,02
NO0005052605 NORSK HYDRO ASA	NOK	712 215	4 702 796,00	4,02
Production d'électricité			12 620 828,14	10,78
IT0001233417 A2A SPA	EUR	1 519 506	3 510 058,86	3,00
DE000ENAG999 E.ON SE	EUR	143 864	2 319 807,00	1,98
ES0144580Y14 IBERDROLA SA	EUR	50 391	930 469,82	0,79
GB00BDR05C01 NATIONAL GRID PLC	GBP	229 828	3 006 516,87	2,57
GB0007908733 SSE PLC	GBP	114 290	2 853 975,59	2,44
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			1 052 898,84	0,90
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	38 738	1 052 898,84	0,90
Transf. & conserv. poisson,crustacés & mollusques			2 596 221,09	2,22
NO0003054108 MOWI ASA	NOK	126 427	2 596 221,09	2,22
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**1 785 825,00**	**1,53**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**1 785 825,00**	**1,53**
FR0000931412 COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	7 500	1 785 825,00	1,53
Total			**115 305 610,88**	**98,48**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
OVCT 260130 CHF/EUR	27 943,07	-	EUR	7 771 803,44	CHF	-7 743 860,37
Total	**27 943,07**	**-**		**7 771 803,44**		**-7 743 860,37**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO/CHF FU 0326	-42	32 959,79	-	5 225 198,63
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		**32 959,79**	-	**5 225 198,63**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**115 305 610,88**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	27 943,07
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	32 959,79
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**1 848 926,78**
Autres passifs (-)	**-128 271,13**
Total = actif net	**117 087 169,39**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instituté par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA TERRA

Identifiant d'entité juridique: 969500WUBK4Y2JK75K89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

3. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :
   1. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
   2. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
   3. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieure à 3/5

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,68
Note moyenne ESG de l'univers	0,52
Taux de féminisation moyen au sein des conseils d'administration des entreprises	42,31%

en portefeuille	
Part d'entreprises ayant un objectif de réduction des émissions carbone au sein du portefeuille	100,00%
Part d'émetteurs dont la note de rattachement thématique est supérieure à 3/5 (note interne Covéa Finance)	97,30%

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
NOVONESIS	Matériaux	6,00 %	DANEMARK
SNAM SPA	Services aux Collectivités	5,56 %	ITALIE
ALFA LAVAL	Industrie	4,36 %	SUEDE
NORSK HYDRO	Matériaux	4,08 %	NORVEGE
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,92 %	FRANCE
ROBERTET S.A.	Matériaux	3,68 %	FRANCE
DANONE	Biens de consommation de Base	3,65 %	FRANCE
ASML HOLDING	Technologies de l'information	3,46 %	PAYS-BAS
SIEMENS	Industrie	3,12 %	ALLEMAGNE

A2A	Services aux Collectivités	3,04 %	ITALIE
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	Energie	2,91 %	FRANCE
LEGRAND	Industrie	2,89 %	FRANCE
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,83 %	FRANCE
SAINT-GOBAIN	Industrie	2,68 %	FRANCE
BORREGAARD	Matériaux	2,63 %	NORVEGE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

A compter du 01/01/2025, le produit financier présentera une proportion minimale de 50% d'investissement durable.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

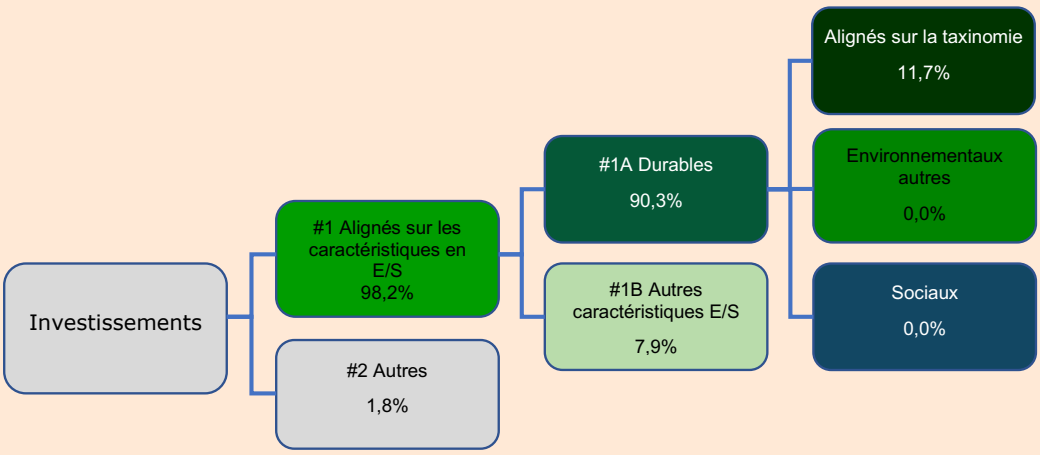

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

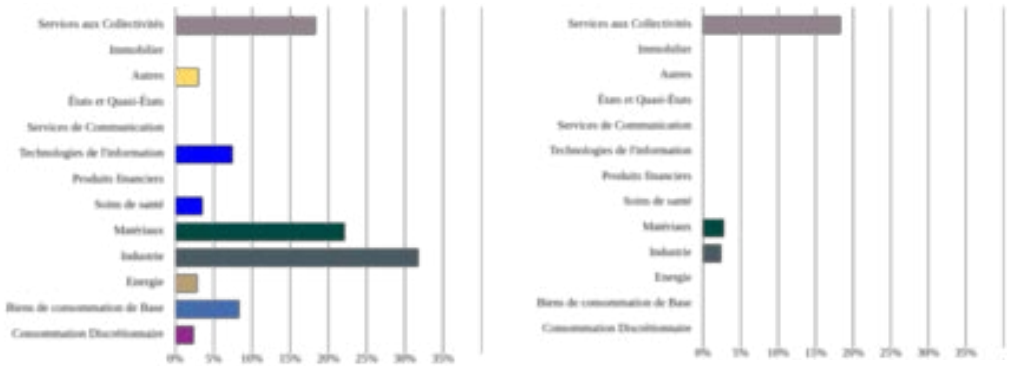

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	2,40 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	0,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	7,93 %	2,42 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	18,34 %	18,34 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,18 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	1,68 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	2,55 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	5,81 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	2,32 %	0,00 %
Matériaux	22,15 %	2,79 %
Logiciels et Services	0,00 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	1,88 %	0,00 %
Energie	2,87 %	0,00 %
Biens d'équipement	23,85 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	3,05 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

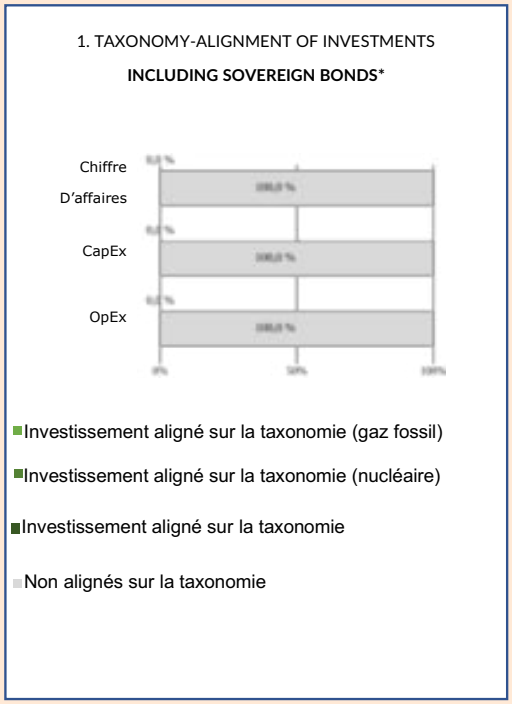

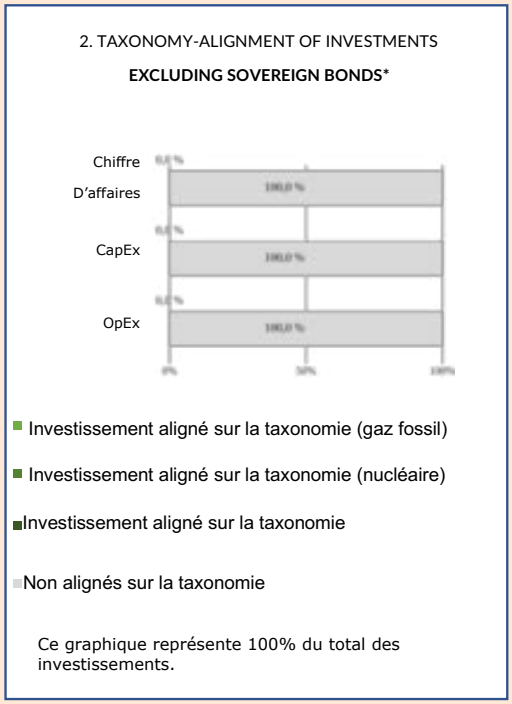

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie.

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche et Gestion applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie de positions sur des émetteurs soumis à exclusion post investissement a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient d'une méthodologie de notation qualitative ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

4. Une approche thématique conduisant à sélectionner des valeurs émises par des sociétés liées à la thématique du produit.

La notation thématique des émetteurs est réalisée conjointement par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière (2/3 de la note) et l'équipe Gestion (1/3 de la note) suivant une méthodologie propriétaire lors de chaque nouvel investissement. Le pilotage de cette note au cours de l'exercice est réalisé trimestriellement par l'équipe Recherche qui transmet ses résultats à l'équipe Gestion afin de s'assurer qu'au moins 75% des émetteurs en portefeuille aient une note thématique supérieure à 3/5.

5. Un engagement de surperformance de l'univers de départ pour les 2 indicateurs des Piliers E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et G (Diversité au sein du conseil d'administration)

Le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises est piloté actuellement a posteriori par l'équipe Recherche qui effectue chaque trimestre un calcul sur les portefeuilles et leurs univers d'investissement pour nous assurer que le portefeuille surperforme son univers sur cet indicateur.